

# Actions de l'inspection mai 2017- sept 2019

---

**CSS ROCKWOOL**  
**St Eloy-les-Mines**  
**19 septembre 2019**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Introduction

- 3 inspections DREAL depuis la dernière CSS
  - 2 inspections « risque accidentel »  
= risque d'accident industriel ou environnemental
  - 1 inspection « risque chronique »  
= risque que l'activité courante impact l'environnement
- 1 contrôle inopiné des rejets atmosphériques
- 1 nouvel arrêté préfectoral de prescriptions
- Actions pour le climat (CO2, sécheresse, pic de pollution)
- Actualité PPI (action SIDPC)

# Inspection nov. 2017

- Inspection risque accidentel
- **Thèmes principaux :**
  - **Vieillessement des installations de stockage d'ammoniaque**
  - **Robustesse et évaluation de la performance des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) du site**
- Conclusion stockage ammoniaque :
  - Retard sur les contrôles obligatoires de la cuve de stockage  
→ **Fait sous 1 mois**
  - Cuvette de rétention ok
- Conclusion sur MMR
  - La robustesse des MMR peut être améliorée (testabilité, maintenance, gestion des modes dégradés)  
→ **Amélioration continue lancée suite à notre visite**

# Inspection oct. 2018

- Inspection risque accidentel
- **Thèmes principaux :**
  - **Robustesse des MMR**
  - **Protection contre la foudre**
  - **Risque ATEX (atmosphère explosive)**
- Conclusion sur MMR : **amélioration continue à poursuivre**
- Conclusion protection foudre : protection en place mais retard dans les contrôles obligatoires → **fait sous 1 mois**
- Conclusion risque ATEX : les mises à jour et le suivi de ces zones doit être plus rigoureux → **fait**

# Inspection mai 2019

- Inspection risque chronique
- **Thèmes principaux :**
  - **Rejets dans l'air au niveau des cheminées (rejets canalisés) et au niveau des zones de stockage de matières premières (rejets diffus)**
  - **Consommation d'énergie**
- Conclusion thématique AIR :
  - Problème récurrent en ammoniac et poussière de certains rejets canalisés. Problème confirmé par le prélèvement inopiné 2018 diligenté par la Dreal.
    - **Diagnostics, études et travaux à finaliser rapidement. Retour à la conformité demandé sous 6 mois sous peine de mise en demeure.**
  - Les rejets diffus de poussière peuvent être encore améliorés. Attention également aux rejets diffus des produits volatiles lors des dépotages.
    - **amélioration continue à mettre en place**
- Conclusion thématique ENERGIE : **action de réduction des consommations à poursuivre + mieux sensibiliser le personnel**

# Instruction 2018

- **Projet d'une nouvelle cuve de stockage GPL**

Dossier déposé par l'exploitant en Préfecture en février 2018

→ instruction du dossier de demandes de compléments par la Dreal sur le 1<sup>er</sup> semestre

→ rapport de la dreal durant l'été

→ autorisation et encadrement de cette nouvelle activité par arrêté préfectoral complémentaire de septembre 2018.

→ visite dite de 'récollement' sur site en octobre 2018

→ affichage des procédures à améliorer

# Action 'climat' 2018-2019

- Baisse des émissions CO2 : Instruction de la demande d'allocation quotas CO2 pour la prochaine période (2021-2030) – **TERMINE**
- Plan d'utilisation rationnel de l'eau activé dès la sortie des arrêtés sécheresse + suivi hebdomadaire des consommations par la Dreal – **EN COURS**
- Demande d'une étude relative au fonctionnement de l'installation en cas de pic de pollution – **EN COURS**

# Mise à jour du PPI en 2019

- PPI = Plan Particulier d'Intervention

Document d'urgence conçu pour réagir à un accident majeur susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur de l'établissement

- Exercice organisé par le Service interministériel de défense et de Protection Civile (SIDPC) tous les 3 ans. De nombreux services mobilisés : SDIS, Gendarmerie, Préfecture, Sous-Préfecture, Mairie, DREAL...

Dernier en date : 2017. Bilan globalement positif. Des points d'améliorations ont été identifiés, notamment l'amélioration de la chaîne d'alerte et la mise en place du PCS (Plan Commune de Sauvegarde).

- Mise à jour du plan tous les 3 ans. Mise à jour 2019 prend en compte la dernière version de l'étude de danger – **EN COURS**

# Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)